



Limite de candidature	01-11-2026
Mise à jour Service	04-02-2026 DIRECTION DES TERRITOIRES ET DE L'ACTION SOCIALE > M...
Localisation	MARSEILLE
Contrat	Titulaire / Lauréat concours / Contractuel
Statut	-
Fonction	Psychologue (h/f)
Filière	Sociale
Catégorie	A
Cadre d'emploi	Psychologues territoriaux
Grade	Psychologue De Classe Normale, Psychologue Hors Classe

Contexte et définition du poste

MISSIONS :

Placé sous l'autorité hiérarchique directe du directeur de la Maison Départementale de la Solidarité, le psychologue a un champ d'intervention transversal qui couvre l'ensemble des missions Enfance-Famille, Santé et Cohésion Sociale. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre sur le territoire de la MDS des actions pluridisciplinaires et transversales. Il veille tout particulièrement à faire reconnaître et respecter la personne, isolément ou collectivement, dans sa dimension psychique.

Il exerce ses fonctions, conçoit ses méthodes et met en œuvre les moyens techniques issus de sa formation.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

ACTIVITES :

-Il intervient auprès d'un enfant ou d'une famille, d'un individu, à des fins d'évaluation et d'orientation vers un éventuel suivi psychologique extérieur, ne pouvant conduire lui-même une thérapie.

Il apporte un éclairage psychologique aux équipes intervenant dans les missions enfance famille et cohésion sociale, au sein de réunions, ou suite à des consultations ou suivis individualisés en faveur de mineurs ou majeurs en difficulté. Il contribue à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et ainsi qu'à l'élaboration des projets de territoire.

-Il accompagne directement ou indirectement les enfants et les familles.

Il contribue au dépistage précoce des troubles de la relation mère-enfant et apporte un soutien psychologique aux familles.

Il favorise la prise en compte des compétences parentales et l'évolution de la relation parents-enfants. Il offre aux enfants et à leurs parents, un espace d'écoute et un accompagnement spécifiques.

-Il contribue au suivi des enfants adoptés.

-Il concourt à l'évaluation des situations de risque de danger.

Il participe, en sa qualité de membre permanent à la Commission d'Evaluation des Informations Préoccupantes(CEIP).

-Garant du suivi psychologique de l'enfant placé, il participe aux réunions de synthèse et commissions d'admission et de révision des situations.

-Il contribue à l'élaboration du projet d'orientation de l'enfant en famille d'accueil, en établissement, accueils séquentiels...

-Il participe à l'indication et à l'évaluation des rencontres médiatisées. Il peut intervenir directement dans ces rencontres avec le travailleur social et la famille.

-Il contribue à la prise en compte des mécanismes psychiques liés aux problématiques de vulnérabilité sociale, et à l'orientation des personnes en difficulté vers les professionnels et services spécialisés compétents.

- Il participe aux réunions et aux diverses instances de réflexion, et s'implique dans le développement du réseau partenarial sur le territoire de la MDS.
- Il concourt à la formation des psychologues en accueillant des stagiaires dans le respect du cadre réglementaire fixé par la collectivité.

Profil recherché

Compétences

Connaissance et actualisation des dispositions législatives, réglementaires.

Connaissance des problématiques psychologiques et psychosociales de l'enfance et de la famille

Maîtrise des techniques de l'entretien psychologique.

Qualités

Sens du service public

Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse

Capacité d'initiative et sens des responsabilités dans le respect du cadre institutionnel

Aptitude au travail en équipe



DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES :

Tous nos postes sont ouverts aux personnes en situation de handicap. Nous veillons à proposer un environnement accessible et adapté aux besoins de

Tickets restaurant (10.50 euros)

Participation Mutuelle et/ou Prévoyance à hauteur de 72 euros/mois maximum

Participation aux frais de transports sur l'ensemble du territoire départemental

Une prime annuelle de 1 683,98 euros net est versée à tous les agents du Conseil départemental en novembre, au prorata du temps travaillé

Télétravail possible jusqu'à 2 jours/semaine, selon les nécessités et l'organisation du service

Régime indemnitaire départemental (application du RIFSEEP, versé mensuellement)

Des offres loisirs, sport et culture pour les agents départementaux.